

2017-09



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers Présents 10

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Séance ordinaire**  
**du 02 juin 2017 à 19 heures 30 sous la**  
**présidence de M. Richard MAZAJCZYK, Maire**

**Sont présents :** ABIDI Farid, DRAXEL Laurent, JEANDON Christelle, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel (arrivée à 19h45 - point 3), SCHWEITZER Carlo, SPRINGINSFELD Thomas, TRIANTAFYLLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien.

**Absents excusés :** WEISS Nicolas.

**Absents :**

**Ont donné procuration :** BINDLER Miriam à SCHWEITZER Carlo, DICK Rosalie à MAZAJCZYK Richard, DROUET Angélique à JEANDON Christelle, GUTTIG Stéphanie à MOREAUX Muriel.

**Secrétaire de séance :** LILLER Laurent.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 14 mars 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. ONF : a. Programme d'actions 2017 – b. Etat d'assiette des coupes pour 2018
4. Modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
5. Personnel : contrat de Mme PANTZIGA Dominique
6. PLUi : approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
7. Avenants aux marchés de travaux
8. Divers

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Point 8 : Subventions aux associations

**Point 1**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 14 mars 2017 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**Point 2**

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur LILLER Laurent a été désigné secrétaire de séance.

Mme MOREAUX Muriel arrive à 19h45mn.

### Point 3

#### ONF : a. Programme d'actions 2017 – b. État d'assiette des coupes pour 2018

Le Maire passe la parole à M. Pascal TRIANTAFYLLIDIS, conseiller municipal délégué, qui présente à l'assemblée :

##### a. Le programme d'actions 2017

Il est prévu :

- des travaux de maintenance pour un montant de 1440 € HT : entretien du périmètre en parcelle 15.u – Cloisonnement d'exploitation en parcelles 13.u et 15.u – cloisonnement sylvicole en parcelle 12.c1
- des travaux sylvicoles pour un montant de 4610 € HT : dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage en parcelles 6.a, 6.c et 12.c1 – intervention en futaie irrégulière en parcelle 7.u et 8.u
- des travaux divers pour un montant de 120 € déjà validés par le conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2017.

Considérant les sommes inscrites au BP 2017 pour les travaux forestiers,

Le Conseil Municipal :

- valide le programme d'actions 2017 dans la limite de 5000 € TTC, en précisant qu'en premier lieu seront effectués les travaux de maintenance et que les travaux sylvicoles devront être revus à la baisse afin de respecter la limite budgétaire définie.
- Autorise M. TRIANTAFYLLIDIS Pascal, conseiller municipal délégué, à signer le programme et à approuver sa réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

##### b. L'état d'assiette des coupes pour 2018

Pour 2018, les coupes sont prévues en parcelles 2, 13.u et 15.u, dans le respect du volume objectif défini par la commission forêt communale.

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'état d'assiette des coupes pour 2018 présenté.

### Point n°4

#### Modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Vu l'article 68 de la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;

Vu l'article L.5214-16 I-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Monsieur Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 68-I de la loi NOTRe du 7 août 2015 stipule que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) existants à la date de publication de la présente loi doivent, avant le 31 décembre 2016, mettre en conformité leurs statuts avec les dispositions de la loi relatives aux compétences, et ce à la majorité qualifiée des membres.

Cette mise en conformité repose sur les points suivants :

- reclassement des compétences : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles ou facultatives et deviennent obligatoires ;
- ajout de compétences : d'autres compétences obligatoires ou optionnelles ont été créées par la loi ;

2017-10

- libellé des compétences : les statuts doivent reprendre, en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact des compétences de l'article L. 5214-16 du CGCT ;
- intérêt communautaire et statuts : toute définition de l'intérêt communautaire doit être supprimée des statuts et fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire;

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide – à 7 abstentions (SPRINGINSFELD Thomas-ABIDI Farid-JEANDON Christelle-MOREAUX Muriel-TRIANTAFYLLIDIS Pascal + procurations de DROUET Angélique et GUTTIG Stéphanie) et 7 voix pour (dont 2 procurations) la modification des statuts.

#### Point n°5

#### Personnel : contrat de Mme PANTZIGA Dominique

Mme PANTZIGA Dominique bénéficie d'un Contrat à Durée Déterminée renouvelable en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services effectifs de 6 ans au moins est conclu pour une durée indéterminée. Mme Dominique PANTZIGA remplit la condition d'ancienneté et peut ainsi bénéficier d'un CDI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à conclure un CDI avec Mme PANTZIGA Dominique à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 en qualité d'adjoint technique territorial à raison de 2 heures par semaine, en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

#### Point n°6

#### Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

CONSIDERANT le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

CONSIDERANT les Objectifs du PADD :

- Localisation prioritaire des nouvelles constructions
- Polarisation des développements urbains
- Mixité et diversité des espaces construits
- Qualité des espaces construits
- Production diversifiée de logements et efficacité foncière
- Localisation équilibrée des équipements, services et commerces
- Organisation et développement des sites de production et de loisirs
- Développement de l'agriculture et de l'exploitation forestière
- Préservation / amélioration d'espaces et fonctionnalités écologiques
- Préservation / mise en valeur des qualités paysagères de la Vallée
- Renforcement de l'accessibilité du territoire
- Développement de la mobilité douce et des espaces de rencontre
- Réduction des risques et protection de la ressource en eau

CONSIDERANT les débats qui ont eu lieu en séance.

Le Conseil Municipal DECIDE, 3 abstentions (SPRINGINSFELD Thomas-DRAXEL Laurent-GUTTIG Stéphanie), 11 pour :

Article unique :

DE CONSTATER que le débat sur le PADD dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'est déroulé au cours de la présente séance et de prendre acte des orientations qui se sont dégagées.

**Point n°7**  
**Avenants aux marchés de travaux**

Le point est ajourné.

**Point n°8**  
**Subventions aux associations**

Le Maire a préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal une proposition de règles de subventionnement des associations qui permettrait de faciliter la décision d'octroi des subventions annuelles, et jointe en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les critères de subventionnement définis dans l'annexe jointe.
- De valider les subventions suivantes au BP 2017 :

**Catégorie 1 :**

			Manifestation
1	Amicale des sapeurs-pompiers du Soultzbach	200,00 €	+ 100,00 €
2	Association "Chorale Sainte Cécile"	200,00 €	
3	Association Flore et Loisirs	200,00 €	+ 100,00 €
5	Association des Parents du Vallon du Soultzbach	200,00 €	
6	Association Les Faucheurs de Marguerites	150,00 €	
7	Association Les Gamins	200,00 €	
8	Association de Country section Soppe-le-Bas (activité danse country)	200,00 €	
9	APALIB (activité gymnastique)	200,00 €	

**Catégories 2 et 3 :**

10	APAMAD	150,00 €
11	APAEI Saint André	150,00 €
12	Banque Alimentaire du Haut-Rhin	150,00 €
13	Ligue nationale contre le Cancer	150,00 €
14	Société des amis la bibliothèque - Bibliobus	50,00 €
15	Association Musique et Culture	50,00 €

**Catégorie 4 :**

16	Association Gratitude	1 200,00 €
17	Association du Foyer Rural du Vallon du Soultzbach	200,00 €
18	G.A.S. du Haut-Rhin	80,00 €

**Point n°9**  
**Divers**

- **Avancement des chantiers :**
  - Mairie : Hors d'eau – hors d'air d'ici une quinzaine de jours.
  - École : 2 mois de retard. Reste : peinture – électricité – chauffage – sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45 mn.

2017-11

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la séance du 02 juin 2017**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 14 mars 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. ONF : a. Programme d'actions 2017 – b. Etat d'assiette des coupes pour 2018
4. Modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
5. Personnel : contrat de Mme PANTZIGA Dominique
6. PLUi : approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
7. Avenants aux marchés de travaux
8. Subventions aux associations
9. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCHWEITZER Carlo	1 <sup>er</sup> Adjoint		
DROUET Angélique	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Procuration à JEANDON Christelle	
ABIDI Farid	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale	Procuration à MOREAUX Muriel	
WEISS Nicolas	Conseiller municipal	Excusé	
SPRINGINSFELD Thomas	Conseiller municipal		
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal		
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale	Procuration à MAZAJCZYK Richard	
WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal		

BINDLER Miriam	Conseillère municipale	Procuration à SCHWEITZER Carlo	
----------------	------------------------	-----------------------------------	--